

# Bornage

## Techniques Foncières

### B12 : Aménagement Foncier rural et Aménagement Forestier

#### Personnes concernées

Personnel des cabinets de géomètres-experts en charge des procédures foncières.

#### Préparation et Suivi

Avant et Après Formation :  
Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émergence  
Évaluation de fin de formation  
Certificat de réalisation  
Facture acquittée

#### Pourquoi cette formation ?

Cette formation développera prioritairement les connaissances et les compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- Établir et analyser la demande préalable de renseignements hypothécaires afin de déterminer la situation juridique et le propriétaire d'un périmètre de remembrement
- La publication du procès-verbal des opérations de clôtures
- Le délai de publication
- Le renouvellement des inscriptions hypothécaires incluses dans le périmètre de remembrement,
- Le sort des charges grevant les parcelles abandonnées et le report sur celles attribuées.

#### Objectifs

À l'issue de cette formation, l'auditeur sera capable de savoir publier un procès-verbal de remembrement auprès d'un service de publicité foncière.

#### Prérequis

Cette formation s'adresse au Géomètre Expert et/ou aux collaborateurs d'un cabinet sachant gérer ou devant gérer le dépôt auprès du service de publicité foncière d'un procès-verbal de remembrement.

#### Dispositif Pédagogique

Agenda pédagogique, mise en situation dans une ou plusieurs problématique(s) afin de repérer les besoins, échanges/questions via micro ou clavier, support de cours envoyé par mail.

#### Pré-Inscription

par e-mail : [carine.ldcg@orange.fr](mailto:carine.ldcg@orange.fr)  
via Internet : [www.ldconsulting.fr](http://www.ldconsulting.fr)

puis chèque (ou virement) encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :  
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

**Renseignements : Carine 09 6692 0181**

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes  
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

## Tarif

300 € Net de taxe /  
personne

*L'OF attestera sur l'honneur  
de votre présence tout au  
long de la formation.  
Web Cam allumée en  
permanence obligatoirement  
pour une formation plus  
interactive.*

## Configuration

### requis à minima :

- Un PC avec un accès Internet et le son
- Un casque si environnement bruyant
- Une caméra et un micro
- Une adresse e-mail (envoi convocation, documents et lien connexion)

## Durée

1 jour – 7h  
Soit 4 x 1h45

## Lieux & Dates

[À consulter sur le site](#)

## Intervenant

**Laurent UZUREAU**

### Chef de contrôle

Inspecteur  
divisionnaires des  
finances publiques  
au service publicité  
foncière de Nantes

## Contenu B12 – Aménagement Foncier rural et Aménagement Forestier

### Approche théorique et grands principes

Éléments de contexte  
Définitions  
La publication  
La formalité  
Le jour de la publication  
La fonctionnalité « aide géomètre »  
L'identification des personnes physiques et morales  
La mention de certification et de conformité  
L'intitulé des extraits de compte propriétaire  
L'effet relatif  
Les cessions de petites parcelles

### Difficultés et cas particuliers

La sanction de refus-rejet  
Les conséquences de la publication tardive  
L'annulation du procès-verbal d'aménagement foncier  
Les immeubles soumis au régime de la copropriété  
Les voiries de lotissement non rétrocédées à la commune ou à l'association syndicale  
Les PV concernant deux services de publicité foncière, non déposés simultanément  
Le procès-verbal d'aménagement foncier rectificatif

### Les transferts de droits réels immobiliers

Les modalités de recensement  
La nature des transferts – présentation générale  
La saisie immobilière  
Les restrictions au droit de disposer  
La spécificité des baux  
Les servitudes  
Les renouvellements d'inscriptions hypothécaires et les radiations partielles d'office

### Préconisations et modèles d'annotations

Les biens non délimités  
La cession de petites parcelles  
Les immeubles soumis au régime de la copropriété  
Les attributaires ou propriétaires non identifiés  
Les radiations partielles d'office  
Le report des baux  
Le report des réserves et restrictions au droit de disposer  
Le report de saisie immobilière (l'ordonnance du juge- commissaire valant saisie)  
Le report de servitudes



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes  
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.